

> OFFRE D'EMPLOI

- Technicien ouvrage d'art (F/H) -

INFORMATIONS CLÉS

Réponse avant le :
01/05/2024

Référence :
17114

Direction :
Direction Voirie-Espaces Publics-
Eclairage

Type de contrat :
Contrat d'apprentissage
Durée d'1 an à 2 an

Niveau d'études :
BAC PRO , BAC+2

Lieu de Travail :
Centre administratif 17 avenue du
Bourg 38080 L'Isle d'Abeau

Horaires :
Temps complet

Spécificités du poste :
Permis B souhaité
Possibilité de déplacement

Où adresser votre candidature :
Rappeler la référence 17114 sur
votre candidature

Par courrier : 17 avenue du
Bourg, 38081 L'Isle d'Abeau cedex

Par mail : recrutement@capi38.fr
Joindre obligatoirement : lettre de
motivation et curriculum vitae

CONTEXTE

La **Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère** est une intercommunalité constituée de 22 communes, comptant 112 905 habitants. Elle occupe une situation géographique privilégiée (idéalement située à 20 minutes à l'est de Lyon) et dotée d'un excellent niveau d'accessibilité : aéroport, TGV et autoroutes.

C'est un territoire singulier, à taille humaine, où patrimoine urbain, industriel et naturel vivent en parfaite harmonie. Engagée dans le développement durable, la transition énergétique et le respect de l'environnement, la CAPI est un territoire agréable à vivre, avec un tissu économique dynamique et innovant.

Elle assure une large palette de compétences au quotidien : des missions de planification, aménagement et développement (habitat, économie, urbanisme, mobilités, éclairage public, voiries, transition énergétique), mais aussi une offre de services aux habitants : petite enfance, gestion d'équipements sportifs et culturels, lecture publique, eau et assainissement...

Au sein de la **Direction Voirie-Espaces Publics-Eclairage** de la CAPI

La Direction Infrastructures gère le patrimoine des voiries communautaires, de l'éclairage public et des feux tricolores, en élaborant et mettant en œuvre les programmes de travaux annuels et pluriannuels, en coordination avec les communes. Elle pilote les opérations de création ou de réhabilitation des infrastructures, ainsi que les projets et aménagements réalisés par SARA. Elle assure la gestion des demandes administratives et représente la Maîtrise d'ouvrage CAPI auprès des partenaires. La direction VEPEP a réalisé le recensement des ouvrages d'art en 2023, nécessitant un suivi régulier et un traitement rapide des cas nécessaires.

Sous l'autorité du responsable du pôle Voirie secteur, **vous serez chargé des missions suivantes :**

Intégrer les carnets de santé des ouvrages d'art de la CAPI dans le SIG pour une gestion optimisée. Assister dans le suivi des opérations d'investigations complémentaires post-diagnostic de 2023, et superviser la mise en sécurité des ouvrages d'art

Dans ce cadre, vos activités seront :

- Intégration des carnets de santé des ouvrages d'art de la CAPI dans le SIG (Système d'Information Géographique de la CAPI)
- Aide au lancement et au suivi des opérations d'investigations complémentaires suite au diagnostic réalisé en 2023
- Aide au suivi de la mise en sécurité des ouvrages d'art le nécessitant (suivant résultats du diagnostic).
- Examiner les résultats de l'audit et proposer en l'appui de sa formation en génie civil, un projet de méthode
- Analyser et intégrer, les éléments essentiels des carnets de santé des ouvrages d'art dans le SIG de la CAPI.
- Préparer et lancer les investigations complémentaires sur les ouvrages d'art le nécessitant, suite au diagnostic réalisé par la CAPI.
- Effectuer le suivi de la mise en sécurité des ouvrages d'art le cas échéant.

Savoir et savoir-faire :

- Maîtrise de l'environnement des PC et des suites bureautiques
- Maîtrise des techniques de communication
- Connaissances sur les différents éléments constituant des ouvrages d'art
- Connaissances sur les techniques de réparations et d'entretien des ouvrages d'art

Savoir être :

- Capacité à s'investir pleinement dans les missions attribuées et le suivi de la scolarité
- Capacité à utiliser les suites bureautiques et logiciels de gestion
- Sens du travail en équipe
- Capacité à rendre compte de ses activités
- Capacité à faire preuve de curiosité pour le domaine d'activité
- Rigueur
- Sens de l'organisation

Votre rémunération :

- Déterminée en pourcentage du SMIC (base 151,67 h) et fixée par décret variant en fonction de l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage
- Autres avantages : Chèques déjeuners de 9,20€ à partir de 7h effectives + remboursement abonnement transport en commun à hauteur de 75%

